

# Un continent, des régions

En théorie, l'intégration régionale permet de surmonter l'obstacle que représente la relative exigüité des marchés nationaux. Une approche régionale dans des domaines structurels clés – réduction et harmonisation tarifaires, réforme du cadre légal et réglementaire, rationalisation des systèmes de paiement, harmonisation des incitations à l'investissement et des régimes fiscaux, etc. – permet aux pays ainsi associés d'additionner leurs ressources. Ces pays peuvent ainsi se doter, à l'échelle régionale, de moyens institutionnels et humains leur permettant d'atteindre un niveau de compétence technique et administrative auquel ils ne pourraient pas prétendre en agissant seul. L'approche régionale leur permet aussi de faire valoir leurs intérêts avec plus de force sur la scène internationale.

Mais l'Afrique se caractérise par un nombre (trop) élevé d'accords commerciaux régionaux (13 au total), dont plusieurs se chevauchent et ont des objectifs qui pourraient être contradictoires (voir ci-contre les principaux). Par exemple, en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, deux grandes organisations d'intégration régionale se côtoient (la Cedeao et l'Uemoa, la Cemas et la Ceac). Le problème de fond est lié au rôle des deux grandes puissances régionales, le Nigeria et la République démocratique du Congo, un rôle qui leur est contesté par d'autres pays. La plupart des pays africains sont parties à deux accords régionaux (la Namibie et le Swaziland en ont même signé quatre). Une intégration de ces accords semble probable, soit en réduisant leur nombre ou en modifiant leur composition, soit par une fusion ou par l'obsolescence de certains accords. L'Union africaine s'est fixée comme objectif la rationalisation des groupements économiques régionaux. A plus long terme, elle vise à instaurer un marché commun africain d'ici à 2020.



## SADC

Communauté de développement d'Afrique australe

Afrique du Sud, Angola, Botswana, République démocratique du Congo, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Swaziland, Zambie, Zimbabwe.

La Conférence de coordination du développement d'Afrique australe (SADCC) est créée en 1979 par les pays de la « ligne de front » pour réduire leur dépendance économique à l'égard de l'Afrique du Sud. A la fin de l'apartheid, la SADCC devient la SADC et accueille en 1994 l'Afrique du Sud. Elle vise à la constitution d'une zone économique intégrée et se dote depuis 2001 d'institutions calquées sur le modèle de l'UE. Elle possède également un organe de défense et de sécurité.



## COMESA

Marché commun d'Afrique orientale et australe

Angola, Burundi, Comores, Congo, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe

Institué en 1994, il s'est substitué à la Zone d'échanges préférentiels, créée en 1981. Il met en œuvre des réductions de tarifs douaniers et projette un tarif extérieur commun. Une zone de libre-échange a été lancée en 2000 par neuf des Etats membres. La libre circulation de la main-d'œuvre est un des objectifs à long terme (2025).



## SACU

Union douanière d'Afrique australe

Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland

La SACU est la plus ancienne union douanière au monde (1910). Elle a été renégociée en 2002. Le nouvel accord établit une structure institutionnelle plus démocratique, un mécanisme de règlement des différends, l'obligation de mettre en place des politiques communes en matière de développement industriel, d'agriculture, de concurrence et de pratiques commerciales déloyales.



## UMA

Union du Maghreb arabe

Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie

Créée en 1989, elle vise à organiser un espace économique maghrébin et une politique commune « dans tous les domaines ». La question du Sahara occidental et la crise algérienne ont provoqué la mise en sommeil de l'organisation.



## CEDEAO

Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest

Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone, Togo

Créée en 1975, elle a pour objectif initial de favoriser l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Elle a étendu ses compétences au domaine militaire et s'est dotée depuis 1990 d'une force d'interposition, l'ECOMOG, qui est intervenue au Liberia, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone. En projet, une union monétaire avec monnaie unique.



## UEMOA

Union économique et monétaire ouest-africaine

Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

Remplace depuis 1994 l'Union monétaire ouest-africaine créée en 1962. Elle a pour but la création d'un marché commun entre ses membres, appartenant tous à la zone franc. Dotée d'une banque centrale, la BCEAO, et d'un tarif extérieur commun, l'Union a réussi à préserver son indépendance par rapport aux gouvernements nationaux.



## Union africaine

Tous les pays africains y compris le Sahara occidental, à l'exception du Maroc

Créée en 1963 par 32 pays africains nouvellement indépendants, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est née du rêve panafricain d'un certain nombre de dirigeants ou de futurs leaders de l'Afrique indépendante – Kenyatta (Ken.), Abrahams (Af. du Sud), Sélassié (Eth.), Azikwe (Nigeria), Nyerere (Tanz.), Kaunda (Zamb.) et, surtout, Nkrumah (Gha.) et Nasser (Egy.) – de créer les Etats-Unis d'Afrique pour contrebalancer la balkanisation du continent héritée des entreprises coloniales. Le projet se heurte rapidement au poids des anciennes colonies et aux divisions liées à la guerre froide. Le Maroc s'est retiré en 1985 suite à un désaccord sur la question sahraouie (l'OUA reconnaît la République arabe sahraouie démocratique comme un Etat à part entière, lui ayant donné le statut de membre, alors que le Maroc considère le Sahara occidental comme une de ses provinces).

En sommeil, l'OUA s'est transformée en 2002 en Union africaine, à l'initiative de la Libye en 1999. Cette nouvelle organisation panafricaine est bâtie sur le modèle de l'Union européenne : elle est composée de plusieurs institutions (assemblée, commission, cour de justice, conseil économique et social, conseil de paix et de sécurité, parlement), qui entrent progressivement en activité.

An 2001, des programmes de développement économique ont été lancés, tel le *Nonnen partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad)* à l'initiative de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, du Nigeria et du Sénégal. Pour faire face à la grande pauvreté il doit créer les conditions propices à un développement durable : prévention des conflits, renforcement des organisations régionales existantes, promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance, etc.



## CEEAC

Communauté économique des Etats d'Afrique centrale

Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad

Créée par un traité signé à Libreville en 1983, elle vise à libéraliser les échanges et la circulation des personnes.



## CEMAC

Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Tchad

Créée en 1994 et institutionnalisée par un traité en 1996, elle a succédé à l'Union douanière et économique d'Afrique centrale, instituée en 1964. Elle instaure une union monétaire entre les pays de la région, tous membres de la zone franc et est dotée d'une banque centrale, la BEAC.



## EAC

Communauté d'Afrique de l'Est

Kenya, Ouganda, Tanzanie

Relancée en 1996, après dix ans d'existence entre 1967 et 1977, elle est une tentative, restreinte géographiquement, de réaliser une régionalisation plus cohérente et poussée. Ses membres souhaitent en outre dépasser le domaine strictement économique pour se lancer dans une fédération politique des Etats d'Afrique de l'Est.



## IGAD

Autorité intergouvernementale pour le développement

Djibouti, Ethiopie, Erythrée, Kenya, Somalie, Soudan, Ouganda

Elle a succédé en 1995 à l'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement, créée en 1986 pour coordonner les efforts déployés par les Etats membres dans la lutte contre la sécheresse et la désertification. Au fil du temps, elle a constitué une enceinte régulière pour aborder d'autres questions politiques et socio-économiques dans un cadre régional.